



Mission Permanente de la France
Auprès des Nations Unies

New York, le vendredi 24 septembre 2010

Intervention de M. Philippe Thiébaud
Directeur des biens publics mondiaux, Direction générale de la mondialisation, du
développement et des partenariats
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Réunion de Haut Niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice
pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement
durable des petits Etats insulaires en développement

*Table ronde 1 « Réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des petits États
insulaires en développement »*

Monsieur le Président
Distingués collègues
Mesdames et Messieurs

La déclaration récemment adoptée lors du sommet sur les OMD a permis de réaffirmer l'engagement des 192 Etats Membres des Nations Unies en faveur de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

La France se sent plus particulièrement concernée par ce sujet, notamment du fait des enjeux similaires pour ses collectivités d'outre mer et des coopérations de terrain qu'elle a engagées avec de nombreux PEID.

Les dernières données issues du Comité d'aide au développement de l'OCDE font apparaître que les SIDS ont reçu 4 milliards de dollars d'aide au développement. Ce montant représente une augmentation annuelle de 3.2% par rapport à la précédente décennie. Nous pouvons nous féliciter de cette attention soutenue accordée aux SIDS et devons poursuivre nos efforts pour soutenir cette tendance à la hausse. En 2008, l'APD française allouée aux 38 SIDS s'élevait à 218 millions d'euros.

Ces engagements de la France, de l'Union européenne, concrétisent la mobilisation de la communauté internationale en faveur d'un développement économique, sociale et durable des SIDS.

La France souhaite insister au cours de cette réunion, Monsieur le Président, sur deux sujets majeurs qui illustrent la vulnérabilité des SIDS et qui font également l'objet d'engagement pour répondre à cette vulnérabilité. Il s'agit de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Pour ce qui concerne la lutte contre changement climatique, la France, soutient, avec ses partenaires européens, des objectifs réalistes pour la prochaine conférence de

Cancun. Il s'agit de réitérer les engagements pris à Copenhague en matière d'atténuation et de parvenir à une série de décisions concrètes sur les sujets les plus avancés de la négociation : en priorité, forêt (« REDD+ »), technologie et adaptation ; mais aussi, transparence (« MRV »), financement (« architecture du « fonds vert ») et renforcement des capacités.

La France s'investit particulièrement sur la forêt dans le cadre du Partenariat Paris-Oslo sur REDD+ et sur l'accès à l'énergie propre dans les pays les plus vulnérables avec le lancement en cours du Partenariat Paris-Nairobi, deux sujets qui concernent très directement un certain nombre de SIDS.

S'agissant de la préservation de la biodiversité, la France développe des actions autour de deux axes majeurs :

1. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes : le Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM) finance des projets de préservation de la biodiversité qui peuvent avoir pour objectif de restaurer certaines îles à travers l'éradication des espèces exotiques envahissantes.

2. Deuxième axe important : la problématique de la gestion intégrée des zones côtières.

L'accord à l'établissement d'IPBES par 90 gouvernements représentés à Busan au mois de juin 2010, dont de nombreux petits Etats insulaires, est une avancée déterminante vers une meilleure gouvernance de l'Environnement. Il faut maintenant conserver l'élan de Busan et ne pas relâcher les efforts qui ont permis d'aboutir à ces résultats.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.